

V^e partie.

Histoire des médecins du Pays et Canton de Vaud.

Note. — Nous tenons à remercier ici MM. Dumur, Millioud et Vuilleumier de leur précieux concours.

M. *Benjamin Dumur*, ancien président du tribunal de Lausanne, nous a fourni de nombreuses notes tirées de sa riche collection de documents concernant le Pays de Vaud.

M. *Alfred Millioud* a collaboré d'une manière active à cette statistique par ses fructueuses recherches dans les bibliothèques et dans les archives nationales.

M. le professeur *Henri Vuilleumier* nous a donné la biographie des pasteurs du XVI^e siècle qui s'occupaient de médecine.

Nous remercions aussi M. *A. de Montet* pour les notes inédites qu'il a bien voulu nous communiquer. Nous avons utilement glané dans son „Dictionnaire biographique“ des Genevois et des Vaudois qui se sont distingués dans leur pays ou à l'étranger, 2 vol., Lausanne 1877.

Nous avons tiré profit du fascicule sur l'*Hygiène publique*, publié dans la „Bibliographie nationale suisse“ (Berne, décembre 1898), par M. le Dr *Schmid*, directeur du bureau sanitaire fédéral. Ce remarquable ouvrage permet de juger l'activité scientifique des médecins suisses.

De la période celtique au XVI^e siècle.

I. *Au temps des Helvètes*, les *Druides* étaient à la fois médecins, astrologues et physiciens. Ils attribuaient de mystérieuses vertus à certaines plantes telles que la sélage, la vérocine, la samole, la verveine et surtout le gui. Leur science se transmettait par tradition orale et ne nous est pas parvenue.

II. Sous la *domination romaine*, la ville d'*Avenches* et probablement aussi les villes prospères de Nyon, de Moudon et de Vevey durent avoir des médecins publics. Peut-être ces médecins étaient-ils des disciples des Ecoles d'Asie, venus dans le pays avec les légions romaines?

On sait qu'un statut d'Antonin le pieux (Digest. lib. XXVII, Tit. s. VI, §§ 2, 3, 4) avait fixé le nombre des médecins municipaux à 5 dans les petites villes, à 7 dans les grandes. Ces médecins étaient nommés par les Conseils des Cités, renforcés des principaux propriétaires du pays. Ils pouvaient être révoqués pour cause de négligence ou de mauvaise conduite. Ils recevaient un traitement, jouissaient d'immunités importantes, telles qu'exemption de la tutelle et du logement des soldats.

Leurs fonctions consistaient à donner des soins aux pauvres. Ils pouvaient recevoir des rémunérations offertes par les gens bien portants, mais devaient refuser les promesses de ceux qui étaient en danger.¹⁾

Sous Alexandre Sévère, l'étude et l'enseignement de la médecine se répandirent dans les provinces. *Aventicum*, colonie des Helvètes, eut un collège de médecins, et une école où l'on enseignait à la fois la rhétorique, la grammaire et la médecine.

Une inscription gravée sur un monument élevé à Apollon et encastré dès le XVI^e siècle dans la façade de l'église d'Avenches se termine par une dédicace aux médecins et aux professeurs de la cité (*Medicis et professoribus*). („*Aventicum*“, par *Eugène Secretan*, imprimerie G. Bridel, p. 25.)

Les fouilles d'Avenches n'ont pas été fructueuses comme celles de Baden (Argovie), où l'on a trouvé un grand nombre d'ustensiles employés par les médecins de la 7^e et de la 8^e légion romaines.

Un autel votif, consacré à Mars, a été élevé à Yverdon (*Eburodunum*) par un médecin nommé *Caius Sentius Diadumenus*. L'inscription paraît être du II^e ou peut-être du III^e siècle (*Crottet*, p. 20).

Le *Musée archéologique de Lausanne* n'est pas riche en objets médicaux anciens trouvés dans le pays. Il possède seulement :

1^o Un fragment de sceau en pierre verdâtre (n^o 2966), trouvé près des mosaïques de Bosséaz (Orbe). C'était un *cachet d'oculiste*.

2^o Un *étui* en bronze (n^o 2934) renfermant une *sonde* (n^o 2935) en bronze, de forme élégante, terminée à une de ses extrémités par une curette allongée. Ces instruments ont été trouvés dans les fouilles de Bosséaz, près du cloaque d'Orbe.

3^o Une *sonde* de bronze (n^o 7803) trouvée à Jouxteus.

4^o De petites *pincettes* trouvées à La Lance, près l'Isle.

Sources. — *Mommsen*, „*Inscript. Helvet.*“, n^o 164; *Wilimanns*, „*Exempla inscript. latin.*“, p. 2419; *Steiner*, „*Codex inscript. rom. Rheni*“, n^o 568; *Orelli*, 367.

„*L'assistance médicale dans l'antiquité*“, par *Cros-Mayreville*, p. 25. Paris, Masson 1897.

„*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*“, Dechambre 1882, p. 404 (art. „*déontologie*“).

¹⁾ Voir chapitre „Lois et règlements concernant l'art de guérir“ (p. 125).